

## Comment adhérer au Saint Germain Hockey Club ?

Afin que le SGHC valide votre licence auprès de la F.F.H. votre dossier doit être remis au bureau du club le plus rapidement possible et doit comporter impérativement les éléments suivants :

1) le bulletin d'adhésion ci-joint, imprimé, rempli et signé

**2/ Pour toute 1<sup>ère</sup> inscription :** le certificat médical ci-joint (attention modèle imposé par la FFH), imprimé, rempli et signé par un médecin, **pour le gazon et la salle.**

**2bis/** Pour toute réinscription, le certificat médical que vous avez remis au club pour la saison qui s'achève (2019/2020) ou la précédente (2018/2019) reste valable pour cette saison à la condition suivante :

→ Vous devez attester sur le bulletin d'inscription avoir répondu au formulaire QS SPORT Cerfa n°15699\*01, joint au dossier d'inscription (document confidentiel que vous conserverez)

→ Vous devez attester que chacune des rubriques de ce formulaire a donné lieu à une réponse négative. Si c'est le cas, vous n'aurez aucun certificat à fournir cette année. Si ce n'est pas le cas, vous devrez fournir au club un nouveau certificat médical.

Si vous le préférez, vous pouvez aussi, comme les saisons précédentes, nous présenter un nouveau certificat.

**⚠ Pour la catégorie U19 (nés en 2002, 2003 et 2004), la mention « surclassement simple » est obligatoire**

3) 1 photo d'identité (format portrait – type passeport/CI).

4) 1 chèque du montant de votre cotisation

5) Pour la première inscription d'un joueur de nationalité étrangère, merci de remplir également le document « engagement sur l'honneur joueur étranger » joint au dossier, de fournir une photocopie de sa pièce d'identité et de joindre un certificat de Non Objection délivré par la Fédération de son pays d'origine.

**⚠ :** La **licence est obligatoire** : sans elle, vous n'êtes pas assurés pour vous-même ou pour un tiers en cas d'accident. Le SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB n'acceptera en entraînement et en compétition, en salle et sur gazon, que les joueurs licenciés et à jour de leur cotisation.

Pour tout renseignement relatif aux licences, contactez Nicolas Logeay 06.26.18.52.45 ou nicolas.logeay@saint-germain-hockey.fr



# SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB



## Tarifs 2020-2021

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATION 2020-2021
Equipes 1ères H et F	Quelle que soit l'année de naissance (y compris U19)	375 €
Autres équipes H et F	Quelle que soit l'année de naissance	350 €
U19 évoluant dans les équipes séniors (sauf Elite)	2002-2003-2004	350€
Loisirs	Licence ne permettant pas la pratique en compétition	230 €
Dirigeants		50 €

Réduction : 15 € de réduction sur le prix de la deuxième adhésion et des adhésions suivantes d'une même famille

Sur présentation de la Carte famille de la Ville de Saint Germain en Laye : réduction de 15 € par famille

**Les programmes d'entraînement de chaque équipe sont en cours d'élaboration, les horaires vous seront donnés ultérieurement.**



Yvelines  
Conseil général



Bureau du SGHC - Tél : 01.39.21.04.30  
Stade Georges Lefèvre – 3 avenue Kennedy 78100 Saint Germain en Laye.  
Permanence « inscriptions » tous les mercredis du mois de septembre 2019 de 14 à 17 h



# SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB



## HORAIRES des ENTRAINEMENTS Seniors femmes & hommes Saison 2020/2021

<i>Equipe 1 &amp; 2 H</i>	Mardi de 19h30 à 21h30 Jeudi de 19h30 à 21h30
<i>Equipe 3 &amp; 4 H</i>	Lundi de 19h30 à 21h30 Jeudi de 19h30 à 21h30
<i>Equipes loisirs H &amp; F</i>	Lundi de 19h30 à 21h30
<i>Equipe 1 F</i>	Mercredi de 20h00 à 21h30 Vendredi de 20h00 à 21h30
<i>Equipe 2 F</i>	Mercredi de 20h00 à 21h30



Yvelines  
Conseil général

